

ATELIER DANSE

VENDREDI 16 FÉVRIER
20H. THÉÂTRE ESPACE DE RETZ

atelier danse avec la compagnie NGC25



.....€

l'atelier + 1 place

STAGIAIRE

JEUNE 22€

12-24 ANS*

ADULTE 26€

25 ANS ET +

NOM/PRENOM.....

*si stagiaire mineur, coordonnées du représentant légal :

NOM/PRENOM.....




.....

.....

.....

.....

CONTACT D'URGENCE (si différent) :.....

Si stagiaire mineur :

Je soussigné(e),
responsable légal du stagiaire mineur déclaré

Si stagiaire adulte :

Je soussigné(e)

Ø Dans le cadre du droit à l'image, la Ville de Machecoul-Saint-Même peut utiliser, sans limite de temps, les photographies ou vidéos prises à cette occasion, du stagiaire déclaré, sur les supports de communication de la ville.

autorise

n'autorise pas

Ø Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte dans son intégralité.

Ø Déclare le stagiaire mineur à quitter seul le lieu du stage.

autorise

n'autorise pas

Ø Merci de bien vouloir préciser toutes informations complémentaires nécessaires au bon déroulement du stage (ex: allergie, épilepsie, handicap...)

.....
.....

Lu et approuvé,

A....., le.....

Signature obligatoire

ATELIER DANSE

en lien avec le spectacle

Hop Hop Hop

avec la compagnie NGC25 - Hervé Maigret

S A I S O N 2 0 2 3 . 2 0 2 4

T H É Â T R E E S P A C E D E R E T Z

REGLEMENT INTERIEUR

Le stage de danse du vendredi 16 février de 20h à 22h au Théâtre de l'Espace de Retz, est ouvert à toutes et tous : adulte(s) et jeune(s) à partir de 12 ans.

En vous inscrivant à l'atelier, vous bénéficiez d'une place à tarif réduit pour la soirée du mardi 20 février à 20h Hop Hop Hop.

L'atelier et la place de spectacle = 22€ pour les moins de 25 ans ou 26€ pour les 25 ans et plus.

Le nombre de places est limité.

Chaque stagiaire devra être couvert par une assurance-responsabilité civile personnelle.

La Ville de Machecoul-Saint-Même décline toute responsabilité en cas de vol.

La Ville de Machecoul-Saint-Même se réserve le droit d'annuler le stage en cas de manque de participants. Dans ce cas, un remboursement sera effectué.

En cas de désistement du stagiaire, le remboursement se fera uniquement, en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (ex : certificat médical).

Pour valider l'inscription, il suffit d'envoyer ce bulletin dûment rempli et signé.

Le service Culture reviendra vers vous notamment pour le règlement.